Département des LANDES
Arrondissement de DAX
Canton du PAYS MORCENAIS TARUSATE
COMMUNE DE M E I L H A N
****

PROCES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE
DU MARDI 07 MAI 2024 A 20H30

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE MEILHAN
ARRONDISSEMENT DE DAX
Date de convocation : 24/04/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 08
Nombre de votants : 11

Présents : M^me^ LOUBERE Patricia, M. LACOSTE Claude, M^me^ HUREL Catherine, M. LAULOM Vincent, M^me^ DESPOUYS Véronique, M. LOUBERE David, M. SOUX Benoit, M^me^ CHARON-BURNEL Mathilde.

Absents excusés : M. CHABANNE Eric, M. MEURIS Olivier, M^me^ LAPETRE-TAUZIET Nadège, M^me^ ILHARDOY Sandra, M^me^ LINXE Justine, M. TESTEMALE Maurice

Absente : M^me^ DUCROT Stéphanie

Procurations :
M. MEURIS Olivier a donné procuration à M^me^ LOUBERE Patricia,
M. CHABANNE Eric a donné procuration M. LAULOM Vincent,
M. TESTEMALE Maurice a donné procuration à M^me^ CHARON-BURNEL Mathilde

Secrétaire de séance : M^me^ HUREL Catherine

Adoption PV séance du 08 AVRIL 2024

Ordre du jour :

- Pont Route Yan Saoubole (ex chemin Petit Sauron) : demande DSIL, approbation plan financement
- Tarifs locations des salles communales 2024
- Tarifs mise à disposition matériels de transport déchets vers la déchetterie de Tartas
- Tarif mise à disposition matériels de transport pour déplacer matériaux sur la commune
- FEC 2024
- Acquisition de matériels de prévention : demande fonds de soutien prévention Centre de Gestion des Landes, approbation du plan de financement
- Questions diverses :
    - Bilan bibliothèque
    - Association « Amis des chats » : désignation d'un référent

---

Le procès-verbal de la séance du 08 avril est adopté à l'unanimité.

PONT ROUTE DE YAN SAOUBOLE (EX CHEMIN PETIT SAURON) : DEMANDE DSIL, APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT

DELIBERATION 2024/020-021

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de la réunion avec la DDTM – Police de l'eau, le Syndicat Adour Midouze (SAM), les chargés de mission « Villages d'avenir » et la commission des travaux, il lui semblait possible de trouver un compromis pour la réalisation du Pont de Saoubole sans monter dans des dépenses trop importantes : aucun compromis possible avec la Police de l'eau.
M. Duboscq Frédéric, chargé de mission « Villages d'avenir » et M. Descoins Patrice de la Sous-Préfecture de Dax ont conseillé de ne pas demander de DETR sur ce projet mais plutôt de se consacrer sur le dépôt d'un dossier de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).
Le devis initial a été réajusté par l'entreprise du Pays Basque (BTPS) et le dossier de déclaration a également été repris par M. Dupuy, technicien du SAM.
Un nouveau dossier déclaration « Demande d'intervention dans un cours d'eau » a donc été déposé à la DDTM, Police de l'eau ce jour.
M. Dupuy a sollicité l'entreprise Montieux pour obtenir un nouveau devis (ce premier devis lui semble, à lui aussi, trop exagéré).
M^me^ Véronique Despouys intervient pour savoir en quoi consistent ces travaux.
M^me^ Le Maire indique qu'il faut tout refaire, même changer la buse.
M Benoît Soux souligne qu'il est interdit de toucher au lit de ce ruisseau.
M^me^ Le Maire reprend la parole et précise que la DSIL est demandée à hauteur de 80%, sans grand espoir. « Peut-être aura-t-on 30 ou 20% seulement ». Elle ajoute que M. Duboscq se démène beaucoup, il fait tout son possible pour aider notre commune.

Considérant les travaux de mise en sécurité du pont de la Route de Yan Saoubole afin de garantir la sécurité des usagers

Considérant que le projet de réfection du pont a pour objectif de maintenir sa pleine fonctionnalité, de garantir la sécurité des usagers et de préserver les écosystèmes aquatiques du site, les zones humides, la végétation.

Sur proposition de Madame Le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE**, le plan de financement suivant:

Prévision dépenses		Prévision recettes	
Désignation	Montant € HT	Désignation	Montant €
Travaux réfection du pont	60 766,00 €	DSIL 80%	49 116,80 €
Sauvetage faune piscicole	630,00 €	Fonds propres Commune	12 279,20 €
Montant total € HT	61 396,00 €	Montant total € HT	61 396,00 €

- **SOLLICITE** la DSIL à hauteur de 80%, pour financer l'opération

- **APPROUVE** la décision modificative n° 01 afin d'inscrire l'opération nouvelle n° 2405 « Mise en sécurité pont Route de Yan Saoubole » au budget communal ainsi

- **DECIDE** de créer une nouvelle opération (**DM n°01**)

    - Opération n° 2405 mise en sécurité pont route de Yan Saoubole
      + 75 000,00 €
    - Opération n° 2401 réfection toiture salle polyvalente
      - 75 000,00 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions auprès des différents financeurs.

TARIFS LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES 2024

DELIBERATION 2024/022

Madame le Maire rappelle la délibération N° 2023-23 en date du 10 mai 2023 fixant les tarifs de locations des salles de la commune pour l'année 2023.

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de locations pour l'année 2024 de la salle des fêtes et des cuisines, de la salle polyvalente et de la salle de réception de la salle polyvalente, des salles de réunions et de la salle Jean-Jacques Berceau.

M^me^ Le Maire propose de reconduire les mêmes tarifs que l'année précédente.

M^me^ Mathilde Charon-Burnel interroge le maire pour savoir qui met les salles en place lors des locations.

M^me^ Catherine HUREL l'imite pour le hall des sports et la mise en place des tapis.

M^me^ Le Maire répond que ce sont les personnes qui louent qui effectuent la mise en place, sauf pour location du hall des sports par des l'organisme CRCA.

Elle ajoute que les secrétaires sont confrontées à une difficulté « d'appréciation » des termes figurant dans le tableau de l'année dernière : il convient donc de modifier le règlement, les conditions pour la location sur un ou plusieurs jours et soumet de récupérer les clés le dimanche matin.

M. Benoît Soux suggère de demander à laisser les clés dans la boîte aux lettres le dimanche, un élu les réceptionnera, et souligne que de toute façon, cette information est connue en amont de la location. Il prévient de ne pas priver, par ce biais, la location par une association le dimanche, après la location du samedi.

M^me^ Mathilde Charon-Burnel pense que cela ne posera pas de problème, car les privés, comme les associations peuvent nettoyer à la suite de la soirée pour restituer les clés en temps et en heure.

M^me^ Le Maire intervient pour que les élus du conseil municipal se mettent d'accord sur les modalités énoncées ci-avant. Toute l'assemblée élue est unanime.

Sur proposition de M^me^ Le Maire ,
Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **FIXE** les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2024 comme suit :

SALLE DES FETES	HABITANTS DE LA COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE à but non lucratif	ASSOCIATIONS ORGANISMES DIVERS HORS COMMUNE à but non lucratif
Location salle des fêtes avec les cuisines ou sans les cuisines, un seul jour *	90 €	250 €	Gratuit	Gratuit
Location journée supplémentaire avec ou sans les cuisines	50 €	100 €	Gratuit	Gratuit
CAUTION	*300 €*	*500 €*	*300 €*	*500 €*

* 1 seul jour = les clés de la salle devront être déposées dans la boîte aux lettres de la mairie avant 10 h le lendemain

- **FIXE** les tarifs de location de la salle de réunions, la salle polyvalente, la salle de réception de la salle polyvalente, la salle Jean-Jacques Berceau pour 2024 comme suit :

SALLE DE REUNIONS Rue Félix Robert	HABITANTS DE LA COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE à but non lucratif	ASSOCIATIONS ORGANISMES DIVERS HORS COMMUNE à but non lucratif
Location pour événement occasionnel	gratuit	non louée	Gratuit	Gratuit
Location à but lucratif	60 €	60 €	///	///
CAUTION sauf pour réunion	*200 €*	*200 €*	*200 €*	*200 €*

SALLE POLYVALENTE TERRAIN DE SPORT	HABITANTS DE LA COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE à but non lucratif	ASSOCIATIONS ORGANISMES DIVERS HORS COMMUNE à but non lucratif
Location pour événement occasionnel (1 ou 2 jours)	non louée	non louée	Gratuit	Gratuit
CAUTION	///	///	///	///

SALLE DE RECEPTION DE LA SALLE POLYVALENTE	HABITANTS DE LA COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE à but non lucratif	ASSOCIATIONS ORGANISMES DIVERS HORS COMMUNE à but non lucratif
Location pour événement occasionnel 1 seul jour *	60€	non louée	Gratuit	Gratuit
CAUTION	*200 €*	///	///	///

* 1 seul jour = les clés de la salle devront être déposées dans la boîte aux lettres de la mairie avant 10 h le lendemain

SALLE JJ BERCEAU Route du Port d'Orion	HABITANTS DE LA COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE à but non lucratif	ASSOCIATIONS ORGANISMES DIVERS HORS COMMUNE à but non lucratif
Location pour événement occasionnel 1 ou 2 jours	non louée	non louée	Gratuit	non louée
CAUTION	///	///	///	///

- **DIT** que les tarifs s'appliqueront à compter du 08 mai 2024

TARIFS MISE A DISPOSITION MATERIELS DE TRANSPORT DES DECHETS VERS LA DECHETTERIE DE TARTAS

DELIBERATION 2024/023

Madame le Maire rappelle les tarifs de mise à disposition de matériels de transport de déchets vers la déchetterie de Tartas pour l'année 2023.

Considérant la délibération N° 2023-25 en date en date du 10 mai 2023 fixant le tarif de transport des déchets verts et encombrants avec le matériel communal,

Considérant que le transport est effectué vers la déchetterie de TARTAS occasionnant des frais de carburant et de personnel supplémentaires,

Madame le Maire propose de renouveler les conditions et la tarification des mises à disposition des matériels de transports des déchets verts et encombrants comme suit :

La Commune assure l'enlèvement et le dépôt des déchets très encombrants, autres que les ordures ménagères et des déchets verts si :

- les déchets sont très encombrants
- les intéressés n'ont aucun moyen matériel pour assurer le transport
- une demande expresse est déposée auprès de Madame le Maire

Un employé communal amène la remorque un jour pour la récupérer le lendemain et assurer le transport et le stockage des déchets.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE le forfait pour chaque intervention compte tenu du service rendu, de l'immobilisation du matériel et de l'intervention de l'employé communal pour les transports des déchets vers la déchetterie de Tartas, à compter du 08 mai 2024 :

- Transport déchets verts seuls = 60 € par remorque
- Transport déchets divers, ordonnés dans la remorque = 100 € par remorque

DIT que le paiement interviendra directement auprès du Receveur Municipal après émission d'un titre de recettes.

TARIF MISE A DISPOSITION MATERIELS DE TRANSPORT POUR DEPLACER DES MATERIAUX SUR LA COMMUNE

DELIBERATION 2024-024

Madame le Maire rappelle les tarifs 2023 de mise à disposition de matériels de transport pour déplacer des matériaux sur la commune.

Elle ajoute qu'il y a lieu de préciser que les matériaux en question doivent provenir, appartenir à la commune de Meilhan qui celle-ci, les déplacera pour un administré demandeur domicilié à Meilhan (exemple: de la terre stockée à la station d'épuration).

Considérant la délibération N° 2023-26 en date du 10 mai 2023 fixant le tarif de transports de matériaux sur la Commune de Meilhan

Considérant la demande de certains administrés souhaitant une mise à disposition de matériels de transport pour déplacer des matériaux, terre, gravats, cailloux, végétaux... sur la commune de Meilhan,

La Commune assure le transport de tout type de matériaux (terre, matériaux, gravats, ...) provenant, appartenant à la commune de Meilhan aux conditions ci-après :

- les déchets sont encombrants
- les intéressés n'ont aucun moyen matériel pour assurer le transport
- une demande expresse est déposée auprès de Madame le Maire

Un employé communal assure le transport des matériaux sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE le forfait pour chaque intervention compte tenu du service rendu, de l'immobilisation du matériel et de l'intervention de l'employé communal pour le transport des matériaux provenant, appartenant à la commune de MEILHAN à **60.00** € par remorque pour l'année 2024 à compter du 08 mai 2024.

DIT que le paiement interviendra directement auprès du Receveur Municipal après émission d'un titre de recettes.

FEC 2024

DELIBERATION 2024/025

M^{me} Le Maire informe l'assemblée que suite au courrier émanant du Conseil Départemental des Landes, relatif au montant attribué à chaque commune du canton Pays Morcenais Tarusate, la commune de Meilhan peut bénéficier pour 2024 d'une aide FEC d'un montant de 6 682 €.

Le montant de la subvention ne devra pas dépasser 80% du montant de l'investissement, en l'occurrence, la commune de Meilhan, devra justifier d'une dépense de 8 352 € minimum.

M^me^ Le Maire rappelle alors l'opération N° 2302, Acquisition d'une chambre froide ACCA Hangar de la CUMA, inscrite sur le budget primitif de la commune de Meilhan, exercice 2024.

Elle informe l'assemblée du montant estimatif des équipements et travaux de mise en service s'élevant à la somme de 11 555,78 € HT.

Comme évoqué avec l'ACCA de Meilhan auparavant, 50% du reste à charge de cet investissement seront demandés à l'ACCA qui sera l'utilisatrice de cet équipement.

M^me^ Le Maire ajoute qu'il ne serait pas possible de mettre le FEC sur l'opération "Toiture de la salle Polyvalente" car il n'est pas sûr de réaliser ces travaux en 2024 mais plutôt en 2025. Le montant total du matériel de prévention pour les agents de la commune n'est pas assez élevé pour prétendre au FEC non plus.

M^me^ Véronique Despouys est entièrement d'accord avec Madame Le Maire et approuve cette proposition.

M. Claude Lacoste conclut que l'opération choisie est la bonne.

Tous les élus acquiescent.

Sur proposition de Madame Le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DE SOLLICITER** l'attribution d'une part du Fonds d'Equipement des Communes pour l'année 2024 pour l'opération N° 2302, Acquisition chambre froide ACCA hangar CUMA pour un montant de 6 682,00 €
- **DIT** que la ressource sera affectée à l'opération N° 2302
- **PROPOSE** le financement de l'opération ainsi :

Prévision dépenses		**Prévision recettes**	
Désignation	**Montant € HT**	**Désignation**	**Montant €**
Acquisition Chambre froide	11 555, 78 €	FEC 2024	6 682, 00 €
		Participation ACCA	2 436, 89 €
		Fonds concours et fonds libres	2 436, 89 €
Montant total € HT	**11 555, 78 €**	**Montant total € HT**	**11 555, 78 €**

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer le dossier de demande de FEC 2024
- **DIT** que l'association ACCA participera à hauteur de 50% du restant à charge, soit un total de 2 436,89 €

OBJET : ACQUISITION DE MATERIELS DE PREVENTION

DELIBERATION N° 2024/026

M^me^ Le Maire informe le conseil municipal que suite aux observations et recommandations données par le Centre de Gestion des Landes, il serait souhaitable d'équiper les agents des services administratifs, de l'agence postale, des accueils périscolaire-extrascolaire, techniques et services scolaires de matériels renforçant le bien-être des agents au travail.

Le CDG 40, service prévention a mis en place un fonds de prévention dénommé « Fonds de soutien aux collectivités – Prévention et amélioration des conditions de travail » imposant un dépôt de dossier avant tout engagement de dépense.

Un dossier projet a été travaillé et une demande va être déposée dans les prochains jours. Des devis ont été établis pour l'acquisition de ces matériels pour un montant total de 7 395, 85€ HT.
Le montant de la subvention accordée ne pourra excéder 5 000€ par projet et un autofinancement de 20% est demandé à la collectivité bénéficiaire.
M^me^ Le Maire ajoute qu'une autre subvention auprès de la CNRACL, sera sollicitée, à hauteur de 3 000 € pour du matériel déjà acheté, les chariots de la cantine.

Considérant les observations recensées par les services du Document Unique de la Commune, établi par le centre de Gestion des Landes en juin 2023

Considérant que les élus souhaitent améliorer les conditions de travail des agents des services administratifs, de l'agence postale, des accueils périscolaire-extrascolaire, techniques et services scolaires

Considérant les différents devis sollicités auprès de divers fournisseurs,

Sur proposition de Madame Le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **D'APPROUVER** le plan de financement :

Prévision dépenses		Prévision recettes	
Désignation	**Montant € HT**	**Désignation**	**Montant €**
Acquisitions matériels services administratifs, accueils périscolaire-extrascolaire, agence postale	4 243,77 €	Fonds soutien Centre de Gestion des landes (80 %)	5 000,00 € (Plafond)
Acquisitions matériels service école	1 749,08 €	Fonds propres de la commune	2 395,85 €
Acquisitions matériels, formations, CACES services techniques	1 412,00		
Montant total € HT	**7 395,85 €**	**Montant total € HT**	**7 395,85 €**

- **DE SOLLICITER** le fonds de soutien prévention du Centre de Gestion des Landes à hauteur de 80%, pour financer l'opération.

- **DIT** que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2024, opération n°2402

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions auprès du Centre de Gestion des Landes.

QUESTIONS DIVERSES

- **Bilan bibliothèque 2023** : M^me^ Le Maire précise que le bilan a été envoyé à tous les élus pour en prendre connaissance. Sonia Beauvallet, responsable de la bibliothèque viendra en début de séance au prochain conseil municipal pour exposer les actions réalisées et le bilan des activités.

- **Association "Les Amis des chats"** : désignation d'un référent. M^me^ Le Maire propose M^me^ Catherine Hurel comme référent. Celle-ci est d'accord et souligne que la commune devra se doter d'une cage.
  M^me^ Le Maire ajoute que cela ne coûte rien à la commune puisque c'est une subvention de la Communauté des Communes du Pays Tarusate qui est versée.

- Rappel de la date du **vendredi 17 mai à 19 heures** pour la réception organisée en l'honneur de Josiane Garbay, agent technique partant à la retraite. Sont invités tous les agents, tous les enseignants et les élus.

- **Réunion commission révision liste électorale** : jeudi 16 mai à 18h30

- **Réunion commission des associations** : mardi 28 mai à 18 h 30 pour étude des demandes de subventions

- **Réunion commission travaux** : mardi 21 mai à 9 h 30 avec Enerlandes pour projet de la réfection de la toiture de la salle polyvalente

- **Tenue du bureau de vote le dimanche 09 juin** :

M. David Loubère s'excuse car il ne pourra pas se rendre disponible.

PRESIDENTE : Patricia LOUBERE 8h – 13h **PRESIDENT SUPPLEANT** : Claude LACOSTE 13h – 18h

- 8h – 11h :
  - Catherine HUREL – secrétaire
  - Mathilde CHARON-BURNEL
  - Vincent LAULOM
  - Eric CHABANNE

- 11h – 15h :
    - Nadège LAPETRE-TAUZIET
    - Maurice TESTEMALE
    - Claude LACOSTE (arrive à 13h)
    - Benoît SOUX

- 15h – 18h :
    - Justine LINXE
    - Sandra ILHARDOY
    - Véronique DESPOUYS
    - Olivier MEURIS

- **Dossier "Villages d'avenir"** :

Madame Le Maire prend la parole pour exposer un récapitulatif sur les "villages d'avenir". Deux réunions ont déjà eu lieu avec Messieurs Bourricaud (chargé de mission sur le Pays Tarusate) et Duboscq (DDTM).
M. Claude Lacoste mentionne que trente communes landaises font partie de ce projet.
Madame Le Maire rappelle que l'étude de deux projets sont en cours pour la commune de Meilhan : la toiture de la salle polyvalente et l'aménagement de l'école sur 2025/2026.
Pour le projet toiture : M. Bourricaud est en contact avec Enerlandes qui met en place des centrales solaires. Cette société propose de reprendre la toiture, de prendre en charge la toiture amiantée et de reposer un toit capable d'accueillir une centrale solaire, à savoir un toit avec renfort de la structure. Les plans de toiture de la salle polyvalente leur ont été envoyés ces derniers jours. Elle mentionne que cette société ferait tout.
M. Benoît Soux souligne que ce seront quand même eux qui encaisseront.
M. Vincent Laulom fait remarquer que le projet n'est possible qu'à partir de 1500 m² de toiture.
Madame Le Maire le confirme et ajoute que le projet sera peut-être aussi réalisé sur la toiture de la salle des fêtes.
M^me^ Mathilde Charon-Burnel corrobore et invite les élus à réfléchir à un autre endroit possible si besoin, "ça vaut tellement le coup".
M. Benoît Soux demande si un transformateur se situe à proximité.
M^me^ Mathilde Charon-Burnel lui répond que tout est prêt. Elle recommande de quand même prévoir la maîtrise d'œuvre qui restera à charge de la commune.
Madame Le Maire conçoit que la commune ne peut pas faire n'importe quoi. Il faudra qu'elle prenne en charge la sécurité incendie, le chauffage et la maîtrise d'œuvre, mais le montant restant à charge ne s'élèvera jamais à 300 000€.
M. Vincent Laulom indique qu'Enerlandes soustraite et n'a pas de salarié.
Madame Le Maire signale que la structure du toit devra être renforcée sans impacter la hauteur du plafond. La prochaine réunion aura lieu le 21 mai en présence de la société Enerlandes.
Pour le second projet concernant l'aménagement de l'école, des architectes ont fait le tour de la structure existante et ont fait quelques remarques: " le préau au fond gâcherait la vue sur le skate parc" et eux le verrait plutôt à côté de la cantine par exemple.

M. Claude Lacoste déclare qu'un avant-toit en prolongement de la cantine permettrait aux parents de s'avancer sous un abri.
Madame Le Maire présente quelques points soulevés par les architectes : "les stores sont trop foncés et la lumière doit être allumée en journée", "la chaleur dans les salles de classe", "des grilles devant les baies vitrées permettraient de laisser les vitres ouvertes", "un système de vitrage qui donnerait sur le couloir", "allier végétalisation et ombre dans la cour", "revoir la classe donnant plein Sud".
M^{me} Mathilde Charon-Burnel souhaite savoir s'ils ont donné un délai pour rendre une esquisse.
Madame Le Maire répond que le délai n'a pas été donné.
M^{me} Mathilde Charon-Burnel reprend : "cette rencontre avec les architectes était très intéressante, ils prévoient même une esquisse jusqu'à la place de l'église, ils vont nous donner des idées".
M. Benoît Soux vient conclure "tant qu'on peut gagner sur la toiture!"
M^{me} Mathilde Charon-Burnel à son tour : "les kilowatts seront récupérés par Enerlandes mais ré-utilisés directement par le service public".

- **Dossier "ARKOLIA"** :

Madame Le Maire annonce que le recours est purgé. La DREAL va faire parvenir un arrêté pour les espèces protégées et la SEPANSO va sans doute faire un recours "on peut s'y attendre".
M. Claude Lacoste évoque le défrichement des parcelles accueillant la centrale qui aura lieu à l'automne.
Madame Le Maire indique que les Obligations Réelles Environnementales (ORE) ne seront pas déboisées directement.
M^{me} Mathilde Charon-Burnel demande si la route menant à Saint-Martin-d'Oney sera bloquée.
M. Vincent Laulom précise qu'elle ne le sera pas.
Madame Le Maire présente le planning prévisionnel :

- Géomètre pour les zones de réserve boisées
- Écologue
- Installation barrière anti-amphibiens
- Défrichement d'octobre 2024 à février 2025
- Dessouchage
- Période d'exclusion environnementale de février à octobre 2025
- Reprise en octobre 2025
- Mise en service avril 2026

M. Vincent Laulom accorde que ce timing sera respecté s'il n'y pas de recours.
M. Claude Lacoste intervient pour évoquer le renouvellement du bail de la promesse de vente, environ 6000€ déjà demandés.
Madame Le Maire souligne les recettes prévisionnelles pour la commune de Meilhan :

- Loyer de 50 000 € / an de location de parcelles
- Loyer de 8 000€ / an (pour 5 ou 6 hectares immobilisés car présence de la fauvette)
- A percevoir une seule fois :
    - Si coût du raccordement de ces 15 km inférieur à 1.5 millions, 60 000 € à percevoir

- Si coût du raccordement de ces 15 km supérieur à 1.5 millions, 20 000 € à percevoir

"Nous devrions nous trouver dans le deuxième cas".

- IFER : sur les 100% : 50 % pour la CCPT, 30% pour le département, 20% pour la commune

- **Dossier "Commune nouvelle"** :

Madame Le Maire rappelle qu'elle a eu rendez-vous à la Sous-Préfecture. Etaient présents l'ajointe M^me^ Hurel, ainsi que les maires de Le Leuy et St Yaguen et un de leurs adjoints.
Chacun est interrogé pour exposer les raisons qui l'amène dans ce projet.
M. le Sous-Préfet a donné des informations: " Si chacun est ok, il y a une délibération à prendre"; il conseille également d'avoir l'aval de la population, ne pas faire un référendum mais avoir consulté la population en amont.
M. Benoît Soux s'interroge : "comment faire pour consulter sans faire de référendum?"
Madame Le Maire rapporte qu'une réunion publique minimum est plutôt préconisée.
Elle annonce que la population ne sera sollicitée que quand tout le monde au conseil sera d'accord et souhaite que tous les élus se rendent disponibles pour mener ce projet.
M^me^ Mathilde Charon-Burnel pense qu'il faudrait d'abord prendre une délibération d'intention puis une autre si le projet se concrétise. "L'Etat pense avoir réussi en permettant de garder les panneaux de chaque village".
Madame Le Maire dit : "attention, madame La Préfète peut refuser si elle ne voit aucun intérêt à ce projet".
M. Vincent Laulom interpelle Madame Le Maire : "on peut baisser les taxes?"
Madame Le Maire répond que les services fiscaux travaillent une simulation avec lissage qu'ils rendront en juin. Elle précise que si le projet avait été arrêté en octobre, un seul et unique budget aurait été établi dès 2023. Si la décision de création de commune nouvelle est prise avant le 31 décembre 2024, alors resteront 3 budgets distincts et ce ne sera que l'année suivante qu'il y aura un seul budget pour la commune nouvelle.
Madame Le Maire apporte des précisions sur la DGF. Meilhan perçoit 118 138 € dont 6 € par habitant. Il s'agit de cette somme par habitant qui passera à 15€, c'est-à dire 9€ de plus par habitant; soit 18 000€ de plus mais en aucun cas la totalité de la DGF doublée.
Pour la DETR, ce ne seront pas 40% mais 20% qui seront attribués; ce pourcentage est revu car trop de monde; "attention, les communes nouvelles restent quand même prioritaires par rapport aux communes individuelles".
Madame Le Maire insiste sur le fait que ce doit être un projet commun. Au départ, il y aurait 41 conseillers et 2034 habitants. Pour arriver en 2026 à 23 conseillers; 30% d'adjoints donc un total de 6 : 3 de Meilhan, 2 de Saint-Yaguen et 1 de Le Leuy. Le Maire délégué peut ne pas être un adjoint: le cas échéant, il ne percevrait pas d'indemnité.
M. Benoît Soux évoque le sujet de l'école : " A Le Leuy, ils ne paient pas la garderie".
M^me^ Mathilde Charon-Burnel réplique :"il y a du boulot ! Pour moi, c'est un peu creux mais ça peut vite se remplir. Pour un mandat, ça peut faire beaucoup de travail. Il faut qu'on se connaisse. Ca fait deux ou trois mois et on n'a toujours pas rencontré les autres."
Madame Le Maire soumet l'idée de réunir les trois conseils municipaux.
M^me^ Mathilde Charon-Burnel approuve et dit qu'elle ne connaît pas vraiment ces communes. Elle propose d'aller les visiter.

Madame Le Maire annonce qu'un document regroupant des informations sur les trois communes a été préparé.
Elle pense que si la commune nouvelle n'est pas faite avant le 31 décembre 2024, alors tout ce travail n'aura servi à rien.
M^me^ Mathilde Charon-Burnel s'exprime : " c'est le serpent qui se mord la queue, il faut qu'on avance, qu'on travaille pour pouvoir se prononcer".
Madame Le Maire indique qu'un rendez-vous est pris avec l'Education Nationale, les maires et les adjoints. Seront demandées les obligations qui incombent à la commune de Meilhan sur la partie scolaire. Les services de l'Education Nationale lui ont dit qu'ils n'avaient jamais vu ce cas de figure. " Ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera peut-être pas dans 5 ou 6 ans".
M. Benoît Soux suggère de bien planifier et anticiper ce sujet : "on ne peut pas dire : on verra bien".
Madame Le Maire rétorque: "je veux savoir ce qu'on a le droit de faire ou pas, je veux qu'elle nous dise".
M. Benoît Soux revient sur le sujet des tarifs : "la garderie est gratuite d'un côté mais pas de l'autre".
M. Claude Lacoste réagit : "cela peut changer".
M. Benoît Soux fait apparaître : "on est vraiment un cas à part."
Madame Le Maire soumet aux élus de lui transmettre les questions précises qu'ils se posent et elle les posera à l'Education Nationale. Elle informe le conseil sur l'organisation d'une réunion, à la demande de Saint-Yaguen et Le Leuy, avec la présence de Paul Carrère, maire de Morcenx La Nouvelle, ses maires délégués et les maires et adjoints des trois communes Meilhan, Le Leuy et Saint-Yaguen, le 15 mai à la mairie de Meilhan.
Les élus peuvent aussi faire part de leurs questionnements et Madame Le Maire les transmettra.
M^me^ Mathilde Charon-Burnel voudrait savoir s'il est possible que tous les élus assistent à cette rencontre, même sans prendre part aux discussions, seulement écouter les échanges; ce qui permettrait de pouvoir comparer avec Rion des Landes; ce nouvel exemple leur donnerait plus d'idées correspondant à l'échelle du regroupement éventuel.
Madame Le Maire pense que ce n'est plutôt pas possible. La secrétaire de mairie sera présente pour prendre des notes et le compte-rendu sera envoyé à tous les élus.
M^me^ Mathilde Charon-Burnel réagit : "il va être difficile d'avoir des questions, on en aura après avoir entendu cette commune nouvelle".
Madame Le Maire assure qu'elle ne peut pas autoriser ces conseillers et pas les autres, elle demandera à M. Paul Carrère de revenir.
Elle annonce avoir sollicité Eric Kerrouche, sénateur, auteur d'un rapport co-écrit avec Françoise Gatel, sénatrice, à propos des communes nouvelles.
M^me^ Mathilde Charon-Burnel juge qu'il y a beaucoup d'éléments à prendre en compte. Elle pense qu'il faut d'abord qu'il y ait consensus au sein du conseil municipal de Meilhan.
M^me^ Véronique Despouys souhaite savoir comment communiquer auprès des agents et des habitants.
Madame Le Maire répond que si Meilhan est d'accord, la priorité sera de rencontrer tous les agents.
M^me^ Véronique Despouys répond qu'elle a su qu'à Garosse, cela ne s'est plutôt pas bien passé avec les agents.

Mme Mathilde Charon-Burnel précise qu'il faudra rassurer, accompagner, expliquer. Si le projet se concrétise, il y aura un nombre total d'habitants équivalent à une augmentation de 50% par rapport au nombre actuel à Meilhan.
Mme Véronique Despouys fait savoir qu'il y a 240 habitants à Le Leuy et 630 à Saint-Yaguen.
Mme Mathilde Charon-Burnel demande si les deux autres communes savent que la commune de Meilhan a des projets qu'elle ne veut pas abandonner.
Mme Véronique Despouys répond qu'il ne faut pas qu'ils pensent que Meilhan attend cette commune nouvelle pour profiter de concrétiser ses projets.
Mme Catherine Hurel mentionne que Saint-Yaguen n'aura plus de prêt en 2026.
Mme Mathilde Charon-Burnel veut savoir si l'église de Saint-Yaguen est classée.
Madame Le Maire dit qu'ils projettent notamment la restauration de l'église, des travaux dans le bourg et l'entretien des arènes.
M. Benoît Soux en conclut qu'ils ont les mêmes problèmes qu'à Meilhan.
Madame Le Maire questionne l'assemblée : "Sommes-nous capables de chiffrer les montants de tous les travaux? Quand on aura tous les éléments, on verra bien. On ne va pas se mettre la pression".
M. Benoît Soux admet qu'il faudra que le conseil soit convaincu.
Madame Le Maire avertit les élus: "Il faudra qu'on soit tous d'accord pour ensuite aller convaincre la population".
Mme Véronique Despouys interroge le maire pour savoir si elle continuera le projet s'il n'y qu'une majorité des élus souhaitant partir en commune nouvelle.
Madame Le Maire insiste : "il faudra assumer sa position; si un seul élu de Meilhan ne veut pas, alors on n'ira pas."
Mme Mathilde Charon-Burnel pense : "Si nous sommes tous convaincus, c'est qu'on aura trouvé du sens à ce sujet. C'est pénalisant de savoir qu'on a si peu de temps."
M. Benoît Soux assure: "de toute façon, ce qui est fait maintenant, ce ne sera pas du temps perdu".
Mme Mathilde Charon-Burnel ajoute que si ce projet se réalise il y aura beaucoup de travail.
Mme Véronique Despouys rappelle que cela va dépendre des personnes; au mandat suivant, il y a aura d'autres élus qui ne seront peut-être pas partants pour le projet.
Madame Le Maire propose maintenant d'attendre l'étude financière de la Sous-Préfecture.
M. Benoît Soux revient sur le sujet de l'école: "Si on ne s'entend pas sur ce sujet, alors cela va être compliqué".
Mme Mathilde Charon-Burnel juge que le rendez-vous avec l'Education Nationale laisse peut-être présager peu de réponses précises et claires aux interrogations des élus.
Madame Le Maire conclut la réunion : " Quand j'ai la date du rendez-vous avec l'Education Nationale, je vous dirai la date butoir pour que vous m'envoyez vos questions."

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire
Mme LOUBERE Patricia

Le secrétaire
Mme HUREL Catherine